Association Dourdan Environnement
Association Dourdan en transition
Association Graines de colibri
Association Patrimoine et cadre de vie Dourdan (APAVIE)

Monsieur Paolo DE CARVALHO Maire de Dourdan Hôtel de Ville, Esplanade Jean Moulin 91410 DOURDAN

Dourdan, le 25 février 2021

Objet : Nos recours à l'encontre du permis de construire n° PC 91200 20 10010 du 17 août 2020 relatif à la restauration de l'Hôtel-Dieu

V/Réf. : Notre lettre commune du 13 janvier 2021 Vos lettres de réponse du 9 février 2021

Monsieur le Maire,

Nous accusons réception du vos courriers du 9 février dernier et prenons acte de votre volonté de voir se créer un parc de stationnement qui permettrait de réduire considérablement l'emprise des véhicules en centre-ville. Nous avons également noté votre engagement d'inscrire au budget 2021 les crédits nécessaires à l'acquisition d'un terrain dans ce but.

Ainsi que nous l'exprimons depuis l'origine du projet, nous ne souhaitons pas retarder la vente ni la réhabilitation de l'Hôtel-Dieu qui sont dans l'intérêt de l'hôpital et des Dourdannais ; mais nous refusons que la centaine de véhicules supplémentaires générée par cette réhabilitation aggrave les problèmes de stationnement existants qui nuisent à la qualité de vie des Dourdannais et à la mise en valeur de la ville et de ses commerces.

Nous prenons acte de votre volonté de résoudre ces difficultés par la création d'un nouveau parking et la révision des stationnements dans notre ville. Compte tenu de votre engagement, nous avons décidé de ne pas poursuivre nos recours auprès du tribunal administratif ce qui aurait risqué de bloquer l'opération de l'Hôtel-Dieu pendant plusieurs années<sup>1</sup>.

Dans le cadre cette réduction de l'emprise des véhicules en centre-ville, nous demandons toujours qu'une solution identifiée soit trouvée pour le stationnement des véhicules des futurs habitants de l'Hôtel-Dieu. En effet, nous considérons qu'avoir délivré le permis de construire pour la restauration de l'Hôtel-Dieu assorti de la création de 49 logements sans avoir imposé le financement des places de stationnement nécessaires a constitué de la part de la municipalité une faute qui, sauf engagement nouveau du promoteur, sera à l'avenir payée d'une manière ou d'une autre par les Dourdannais.

Par ailleurs, nous ne pourrons pas accepter que les futurs habitants de l'Hôtel-Dieu bénéficient d'un stationnement résidentiel leur permettant de stationner n'importe quand et sans limitation de durée en zone bleue dans la majeure partie du cœur de ville. Rappelons que nos associations tiennent à ce que le promoteur de l'Hôtel-Dieu, comme tout pétitionnaire et conformément à la loi, fournisse les places de parking correspondant aux logements créés.

Dans le cas d'un recours récent formé en avril 2018 contre un permis de construire rue Jubé de la Pérelle, le tribunal administratif de Versailles s'est prononcé en mars 2020 ... pour décider d'un sursis à statuer de 6 mois ! Et ceci en dehors de toute période d'urgence sanitaire.

Nous considérons qu'en renonçant à poursuivre nos recours malgré l'irrégularité du permis de construire nos associations ont adopté une attitude responsable au regard de la Ville en prenant pleinement en considération vos engagements. Nous serons donc particulièrement vigilants sur leur respect et nous souhaitons être consultés pour leur mise en œuvre en prenant date pour l'adaptation en temps utile des règles du stationnement résidentiel.

Toutes les associations du Groupement d'Associations Dourdannaises (GAD) sont fortement mobilisées dans la recherche d'une solution aux actuels problèmes de stationnement et de mobilité. A ce titre, nous pensons qu'une étude extérieure, réalisée par des experts indépendants sur les différentes possibilités et sur les coûts et prenant en compte un cahier des charges à établir avec les associations et les Dourdannais, est absolument indispensable.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations respectueuses.

Jean-Pierre LEMERCIER
Président
Dourdan Environnement

Michel LACOUX Graines de colibri Jocelyne RELATIVO Dourdan en transition

Jean-Yves VALIN Président APAVIE